



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La prise en charge à distance de la rééducation des troubles de la voix.

Question écrite n° 29224

## Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge à distance de la rééducation des troubles de la voix. Les orthophonistes ont un rôle essentiel à jouer dans la rééducation des patients ayant été en réanimation. En effet, les intubations prolongées créent bien souvent des troubles importants de la sphère pharyngo-laryngée, des problèmes sévères de la déglutition, de la phonation et de la respiration. Il en est de même pour d'autres patients, qui pour diverses raisons, ont besoin de cette rééducation. Or les cabinets sont fermés depuis mi-mars 2020 pour les raisons de sécurité sanitaire que l'on connaît. Afin de permettre une continuité des soins, une nomenclature de téléconsultation en orthophonie a été mise en place entre la Fédération nationale des orthophonistes et la CPAM le 26 mars 2020, afin qu'un certain nombre d'actes effectués en téléconsultation puissent être pris en charge par l'assurance maladie. Cependant, la rééducation des troubles de la voix n'en fait pas partie. Plusieurs centaines d'orthophonistes, de médecins ORL et phoniâtres, appuyés par la Société française de phoniatry, ont demandé que cet acte intègre la nomenclature, considérant son importance pour de nombreux patients. Cette demande n'a jusque-là pas abouti. De plus, les cabinets ne possèdent pas encore les protections nécessaires pour rouvrir dès la fin du déconfinement, pour les raisons de pénuries de matériels et de coûts excessivement élevés des protections. La téléconsultation sera amenée à se prolonger, rendant ainsi indispensable une adaptation de la nomenclature. Aussi, car la rééducation de la voix apparaît incontournable dans le parcours de soin de certaines personnes atteintes de covid-19 et pour bien d'autres patients, Mme la députée demande à M. le ministre si une adaptation rapide de la nomenclature de téléconsultation est à l'étude pour intégrer la rééducation de la voix. Elle lui demande également si l'État est en mesure de garantir aux orthophonistes l'accès au matériel de protection afin de permettre la réouverture des cabinets en toute sécurité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29224

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2020](#), page 3222

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)